

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de parents

11 SEPTEMBRE 2025 19h30

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie tenue le 11 septembre à 19h30 au gymnase au 1845 Boul Desmarchais à Montréal.

PRÉSENTS :

La liste des présences est jointe en annexe.

1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Virginie Murray agira comme secrétaire de l'assemblée générale de parents.

ÉLU par acclamation

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Andrée-Anne Perron déclare l'assemblée ouverte. Il est 19h26

3. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Gélinas

QUE Andrée-Anne Perron agisse à titre de président d'assemblée.

ÉLU par acclamation

4. ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Laterreur que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Désignation d'un.e secrétaire d'assemblée
2. Ouverture de l'assemblée
3. Désignation d'un.e président.e d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 12 septembre 2024
6. Constatation de la convocation de l'assemblée
7. Présentation de la capsule d'information sur le Conseil d'établissement
8. Point d'information
 - 8.1 Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du CÉ
9. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement
10. Nomination d'un.e président.e d'élections
11. Adoption de la procédure d'élection
12. Élections des parents au conseil d'établissement
13. Élection des parents substitués au conseil d'établissement
14. Élection du ou de la représentante au comité de parents du CSSDM
15. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents du CSSDM
16. Organisme de participation des parents



16.1. Recrutement des membres

17. Parole au public

18. Varia

19. Levée de l'assemblée

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Karine Morrisette que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 12 septembre 2024 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adopté à l'unanimité.

6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

7. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

8. POINT D'INFORMATION

8.1 FORMATION OBLIGATOIRE DU MEQ POUR TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction informe les parents que les nouveaux membres du conseil d'établissement devront suivre la formation du MEQ sur le conseil d'établissement.

8.2 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS ET SUBSTITUTS

La direction informe les parents que comme les représentants au comité de parents doivent être des membres du conseil d'établissement élus, le vote du représentant et du substitut se fera à la 1^{ère} rencontre du conseil d'établissement.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Andrée-Anne Perron, présidente du conseil d'établissement 2024-2025 présente le rapport annuel.

10. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT que Mme Andrée-Anne Perron actuelle présidente du conseil d'établissement et toujours en poste comme membre du conseil d'établissement se propose comme présidente d'élection.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Laterreur

QUE Andrée-Anne Perron agisse à titre de président d'élections.

Élu par acclamation

11. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par Andrée-Anne Perron de procéder de la manière suivante : Vote secret

Adopté à l'unanimité

12. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 2 postes en élection pour un mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Jean-François Gélinas

Sara Théberge

Les candidats sont élus par acclamation

Dévoilement des résultats :

Jean-François Gélinas

Sara Théberge

Sont élus au conseil d'établissement 2025-2026 pour un mandat de 2 ans.

13. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 5 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Karine Morrissette

Marion Hourdel

Natacha Migneault

Rachel Labbé-Bellas

Dorothée Lafontaine

Par acclamation

Dévoilement des résultats :

Karine Morrissette

Marion Hourdel

Natacha Migneault

Rachel Labbé-Bellas

Dorothée Lafontaine

14. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

La présidence explique ce qu'est l'OPP.

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, «OPP») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

Formation d'un OPP

IL EST PROPOSÉ par Andrée-Anne Perron de former un OPP

Voté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ par Andrée-Anne Perron de nommer l'OPP de la manière suivante :

Nom : l'OPP de Cœur-Immaculé-de-Marie

Voté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ par Andrée-Anne Perron que les règles de fonctionnement seront déterminées durant la première rencontre de l'OPP.

Voté à l'unanimité

Recrutement des membres

La liste des membres de l'OPP est jointe en annexe

15. PAROLE AU PUBLIC

Marc-André Sévigny prend la parole au nom de M. Jonathan Tessier, directeur de l'école Honoré-Mercier.

- Options de l'école Honoré-Mercier
- Portes ouvertes 22 octobre 18h00

16. VARIA

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 20h09.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée